

Licence professionnelle

Métiers du notariat à distance

CNEP

UNIVERSITÉ
JEAN MOULIN
LYON 3

COMPRENDRE LE MONDE

Sommaire

1. Prérequis / L'accès à la formation	2
2. Programme d'études.....	3
3. Organisation pédagogique de la formation	4
4. Évaluations et examens	5
5. Procédure de sélection et d'inscription	6
6. Tarifs.....	7

Objectif

- Préparer au métier de collaborateur des offices de notaire (assistant de rédaction).
- Ouvrir de manière subsidiaire l'accès aux métiers de la banque, de l'assurance et de l'immobilier et autres professions juridiques.

Son objectif est double : une insertion professionnelle immédiate et un tremplin pour la poursuite d'une formation diplômante pouvant aboutir à terme à la présentation du diplôme de l'examen de contrôle des connaissances techniques (article 7 du décret 73-609 du 05 juillet 1973 modifié) afin d'obtenir le grade de notaire assistant, salarié ou associé d'un office notarial.

La Licence professionnelle « métiers du notariat » permet d'accéder en 1 an, après un cursus juridique de 2 années post-baccalauréat, à des fonctions de rédacteur d'actes mais également autorisant la préparation du diplôme de l'Institut des métiers du notariat en qualité de collaborateur-stagiaire.

Débouchés professionnels

Les étudiants titulaires de la Licence professionnelle des métiers du notariat ont vocation à intégrer un office de notaire en qualité de rédacteur d'actes.

Les étudiants titulaires de la Licence professionnelle des métiers du notariat peuvent, s'ils le préfèrent, continuer leur formation professionnelle. Ils peuvent s'inscrire à l'Institut des métiers du notariat de Lyon ou à tout autre institut des métiers du notariat (IMN) agréé par le CNEPN en vue de la préparation du diplôme de l'Institut des métiers du notariat (DIMN).

CNEP SUPÉRIEUR

Inscription en formation diplômante

Le dispositif de formation s'adresse à toute personne souhaitant préparer le diplôme de la Licence professionnelle « métiers du notariat », en formation initiale ou en formation continue (promotion sociale et formation professionnelle continue) :

- soit en formation complète ;
- soit en formation par unités.

Il s'adresse également aux personnes qui souhaitent obtenir la validation d'unités manquantes de la licence professionnelle ou dans le cadre de la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Inscription en formation non diplômante

Le dispositif de formation s'adresse également à toute personne qui, ne souhaitant pas obtenir le diplôme, désire néanmoins suivre une ou plusieurs unités en qualité d'« inscrits libres » (formation non diplômante). Ces derniers ne seront pas soumis à des pré-requis, ni conditions d'inscription.

1. Prérequis / L'accès à la formation

Formation initiale

La Licence professionnelle « métiers du notariat » est un diplôme délivré dans le cadre d'une formation initiale.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 17 novembre 1999 du Ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, les étudiants souhaitant accéder à ce cursus doivent justifier :

- D'un diplôme national sanctionnant deux années d'enseignement supérieur validées dans un domaine de formation compatible avec celui de la Licence professionnelle « métiers du notariat » (notamment licence en droit, DUT carrières juridiques, BTS notariat).
- Ou d'un diplôme ou titre homologué par l'État au niveau III ou reconnu de même niveau par une réglementation nationale.
- Ou de la validation des études, expérience professionnelle ou acquis personnels définie par le décret n° 85-906 du 23 août 1985.

Dans tous les cas le recrutement des étudiants s'effectuera sur la base d'un dossier de candidature soumis à la commission de sélection de la Licence professionnelle, qui comprendra des universitaires mais aussi des notaires désignés par le CNEPN en liaison avec l'IMN de Lyon et présidée par le responsable scientifique du diplôme avec voix prépondérante en cas de difficulté.

Formation continue

Les salariés du secteur privé et en l'occurrence des offices de notaires peuvent suivre au cours de leur vie professionnelle des actions de formation continue, soit dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise à l'initiative de l'employeur, soit dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF), soit dans le cadre de congés individuels reconnus à tout salarié tels que le congé individuel de formation (CIF), le congé bilan de compétences (CBC) et le congé validation des acquis de l'expérience (CVAE).

Dans tous les cas, les candidats à la Licence professionnelle « métiers du notariat » par la voie de la formation continue qui ne seraient pas titulaires d'un diplôme Bac + 2 à caractère juridique devront obtenir préalablement une validation de leurs acquis professionnels délivrée par une commission de validation constituée au sein de l'Université après examen de leur candidature, et à laquelle doit participer un notaire.

Ensuite, une commission de sélection de la Licence professionnelle pourra recruter les candidats après examen de leur dossier et définir au cas par cas le cursus de chacun en fonction de leurs diplômes et expériences. La commission pourra les dispenser du stage et/ou du projet tutoré.

Un équipement informatique est requis pour suivre cette formation.

Le détail du matériel minimum indispensable est indiqué dans la rubrique **organisation pédagogique de la formation**.

2. Programme d'études

Formation complète		Crédits (CR)	Réf. Cned
Licence professionnelle «métiers du notariat» en 1 an		60	P 8LN0
Formation par unités		Crédits (CR)	Ref. Cned
Semestre 1			
Unité 1 Famille et patrimoine	Grands principes de droit des personnes et de la famille Régimes matrimoniaux Successions Libéralités Techniques liquidatives Fiscalité de la famille	15	P 8LN1
Unité 2 Droit des contrats et des affaires	Grands principes de droit des obligations Contrats spéciaux Suretés personnelles Droit des affaires Droit du crédit Techniques contractuelles : vente de fonds de commerce, prêt, statuts de sociétés Fiscalité des affaires Pratique du droit de l'entreprise : constitution de sociétés de personnes et de capitaux	15	P 8LN2
Semestre 2			
Unité 3 Droit immobilier	Grands principes de droit des biens Urbanisme Construction Coproprété Vente immobilière Suretés réelles Fiscalité immobilière Publicité foncière	14	P 8LN3
Unité 4 Pratique professionnelle	Déontologie Responsabilité Anglais juridique Principes de comptabilité et gestion d'office Taxe des actes Préparation, suivi de dossier et rédaction d'actes : droit de la famille, droit des affaires, droit immobilier, vente, prêt	12	P 8LN4
Unité 5 Stage	<p>Une période de stage d'une durée de 12 à 16 semaines est obligatoire, sauf dispense opérée par la commission de sélection.</p> <p>Le stage doit être effectué dans un office de notaires au second semestre ; il doit permettre à l'étudiant d'aborder tous les types d'actes qu'est susceptible de se voir confier un collaborateur de niveau T1 tel que défini par la Convention collective du notariat.</p> <p>Ce stage doit donc être transversal et offrir à l'étudiant une approche du droit de la famille, du droit de l'immobilier et du droit des affaires et des actes courants pratiqués dans les offices de notaires afin d'aborder les 4 pôles de compétences de la profession repris par les épreuves de validation du diplôme ; il doit également permettre à l'étudiant de s'initier aux logiciels professionnels du notariat.</p> <p>La recherche du stage s'effectue par l'étudiant lui-même avec le relais du CNEPN, et des IMN et CFPN partenaires ; une fois obtenu, ce stage est soumis à la validation du responsable pédagogique de la Licence.</p> <p>Un suivi du stage sera effectué par un tuteur universitaire chargé de s'assurer que le stage répond au programme des compétences que le stagiaire doit acquérir.</p> <p>En cas de difficultés, le tuteur universitaire pourra s'adresser au tuteur professionnel afin de résoudre la situation.</p> <p>Le tutorat universitaire est assuré par tout enseignant ou professionnel intervenant dans la formation en partenariat entre l'université Jean Moulin Lyon 3 et le CNEPN.</p>	2	P 8LN5
Unité 6 Projet tutoré	Rédaction d'un mémoire sous la direction d'un notaire référent, l'étudiant doit rédiger un mémoire sur un sujet défini en accord avec son tuteur, portant sur l'étude et la résolution d'un cas rencontré dans l'entreprise. Le projet est noté et fait l'objet d'une soutenance.	2	P 8LN6

3. Organisation pédagogique de la formation

Durée de la formation

La formation se déroule d'octobre à juin.

Le style d'apprentissage est basé sur une acquisition et un développement de compétences.

Les contenus théoriques constituent une base de connaissances, laquelle est ensuite ré-exploitée au travers des différentes évaluations proposées par les tuteurs.

Pour cela, les apprenants disposent :

- des contenus en ligne, à télécharger et/ou à imprimer, accessibles via une plateforme pédagogique ;
- d'un accès à la bibliothèque numérique de l'université ;
- d'un accompagnement pédagogique à distance : service de tutorat, évaluations soumises à correction, forums d'échange avec ses pairs et/ou avec le tuteur, etc. ;
- d'un accompagnement par des personnes ressources : facilitateurs, directeur de mémoire (pour accompagner le travail individuel sur le mémoire), référent pédagogique du dispositif, etc.

Accompagnement

Deux formes d'accompagnement sont combinées :

Le Cned vous accompagne :

➔ Accompagnement proactif en début de formation : 30min de contact téléphonique pour faire le point sur les aspects administratifs, technologiques, méthodologiques, etc.

L'université vous accompagne :

➔ Accompagnement pédagogique réactif tout le long de la formation. Cet accompagnement comporte des phases de présence du tuteur au sein des forums d'échange (réponse aux questions, mise à disposition d'outils, commande d'exercices, etc.). Cette organisation sera présentée par le tuteur en début de formation.

Les conditions et temps de travail

Suivre cette formation demande un travail quotidien minimum d'environ 1 à 2 heures. Il s'agit d'un temps de travail indicatif. Il vous appartient d'organiser votre travail personnel à votre convenance, soit en tranches horaires quotidiennes, soit en journées de travail.

En formation à distance, il est recommandé de se consacrer quotidiennement à sa formation.

L'organisation de ce travail personnel est possible dans des contextes et lieux multiples.

Équipement informatique indispensable pour suivre la formation

Un micro-ordinateur multimédia de type PC ou Mac, équipé :

- d'un système Windows XP ou plus (dans le cas d'un PC)
- d'un système MacOS X (dans le cas d'un Mac)
- d'un processeur de 1,5 GHz ou plus
- d'une mémoire vive (RAM) de 512 Mo ou plus
- d'une carte son et de haut-parleurs
- d'un microphone
- d'un accès à Internet
- d'une imprimante
- d'un navigateur : Internet Explorer (version récente) OU Netscape (version récente) OU Mozilla (version récente)
- de logiciels bureautiques : (Office) tableur de type Excel (version récente), traitement de texte de type Word, récent et lisant le .RTF

Regroupements (option payante)

Les cours sont complétés par des journées de regroupement sur deux sites : Lyon et Paris. Ces journées vous permettent de rencontrer des enseignants ou des professionnels, d'établir avec eux des méthodes de travail en enseignement à distance, d'exposer les difficultés attendues ou rencontrées.

Les journées de regroupement sont des moments importants de la formation. Elles créent une dynamique de groupe essentielle à la motivation et la réussite de chacun.

L'ouverture d'un site est conditionnée à l'inscription d'au moins 12 personnes.

 Nombre de place limité à 25 par site de regroupement.

3 sessions de 3 jours vous sont proposées.

Calendrier indicatif des regroupements

	Regroupement 1	Regroupement 2	Regroupement 3
	Fondamentaux des pôles du semestre 1 + méthodologie	Synthèse scientifique, pratique et méthodologique des matières du 1 ^{er} semestre	Synthèse scientifique, pratique et méthodologique des matières du 2 ^e semestre
Site de Lyon – IMN de Lyon 18 rue chevreur 69007 Lyon Contacts : Christine Rivière Stéphane Berre imn@infraja.fr	Novembre	Janvier	mai/juin
Site de Paris – CNPEN 35 rue du Général Foy 75008 Paris Contacts : monique.deval@cnepn.fr jeanyves.camoz@cnepn.fr	Novembre	Janvier	mai/juin

4. Évaluations et examens

Examen terminal

Examen organisé par l'université Jean Moulin à Lyon. Examen donnant lieu à une épreuve écrite ou orale organisée à la fin du semestre, notée sur 20, affectée d'un coefficient.

Il comprend plusieurs épreuves d'examen réparties sur les deux semestres :

	1 ^{re} session	2 ^e session (rattrapage)
Semestre 1 <ul style="list-style-type: none">Épreuve pôle 1 : Famille et patrimoine – coefficient 15Épreuve pôle 2 : Droit des affaires et des contrats – coefficient 15	Janvier 2013	Septembre 2013
Semestre 2 <ul style="list-style-type: none">Épreuve pôle 3 : Droit immobilier – coefficient 14Épreuve pôle 4 : Pratique professionnelle – coefficient 12Anglais : QCM (note intégrée au pôle 4)	Juin 2013	
Pour le projet tutoré : un mémoire suivi d'une soutenance affecté d'un coefficient 2. Pour le stage : un livret-rapport de stage et une soutenance affecté d'un coefficient 2.		

Projet tutoré

Rédaction d'un mémoire sous la direction d'un maître de stage sur un sujet défini en accord avec ce dernier, portant sur l'étude et la résolution d'un ou plusieurs cas rencontrés dans l'office notarial ou l'entreprise d'accueil.

Le mémoire est noté sur 20, affecté d'un coefficient 2 et fait l'objet d'une soutenance devant un jury comprenant le notaire et un enseignant agréé par le CNEPN et Lyon 3. Ce dernier indique une note selon un barème valorisé son expertise sur le stage et le rapport. La note définitive est attribuée par l'université après réception des différents rapports et comparaison des critères motivés et validés par les examinateurs présents.

Stage

Stage de trois mois évalué au moyen d'un « livret-rapport de stage » récapitulant les aspects pratiques du programme traité. Il est noté sur 20 et affecté d'un coefficient 2.

Obtention de la licence

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois :

- La moyenne générale égale ou supérieure à 10 / 20 à l'ensemble des unités d'enseignement y compris le projet tutoré et le stage ;
- La moyenne égale ou supérieure à 10 / 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Les unités stage et projet tutoré sont compensables uniquement entre elles.

5. Procédure de sélection et d'inscription

• Formation diplômante (public 1)

Les personnes souhaitant passer l'examen doivent impérativement s'inscrire au Cned et à l'université Lyon 3. L'inscription à l'université permet notamment de bénéficier du statut d'étudiant et des droits qui y sont attachés.

Étape 1 : dossier de sélection

→ Effectuez votre candidature sur le site : <http://fdv.univ-lyon3.fr/licencecned/> à partir du 02 avril 2012 et jusqu'au 15 juin 2012 (ne pas oublier d'insérer les pièces demandées en format PDF exclusivement).

→ Après examen de votre candidature, vous serez averti de la décision de la commission pédagogique compétente, qu'elle soit positive ou négative.

Étape 2 : votre candidature est retenue.

Vous recevrez de l'université un dossier d'admission par mail, qu'il conviendra de compléter et de retourner accompagné des pièces justificatives par voie postale, à l'adresse suivante :

Université Jean Moulin Lyon 3
Formation appliquée continue
15 quai Claude Bernard
69007 LYON

Étape 3 : inscription administrative à l'université

L'université vous retournera le dossier d'admission validé par les services compétents accompagné de votre login et votre mot de passe qui vous permettra de vous inscrire administrativement à l'université Lyon 3 en vous connectant au portail d'inscription de l'université et de régler les droits universitaires.

Étape 4 :

Inscription en formation initiale	Inscription en formation continue
À la suite des trois étapes précédentes d'inscription à l'Université : → Téléchargez le dossier d'inscription Cned sur www.cned.fr et retournez le dûment complété accompagné du règlement et du courrier d'acceptation de la candidature avant le 15 septembre 2012 au Cned de Poitiers Boulevard Léonard de Vinci – Téléport 4 BP 51000 86980 Futuroscope Chasseneuil cedex	→ Transmettez le plus tôt possible votre dossier de prise en charge éventuelle de l'OPCA ou organisme de financement au service Formation Appliquée Continue de l'Université. → Lors de l'étape 2, vous recevrez un contrat de formation à compléter et à retourner en même temps que votre dossier d'admission à la Formation Appliquée Continue. Ce contrat de formation permettra d'établir une convention de formation continue et une facture des frais de formation. → Téléchargez le dossier d'inscription Cned sur www.cned.fr et retournez le dûment complété, sans règlement avant le 15 septembre 2012 au Cned de Poitiers Boulevard Léonard de Vinci - Téléport 4 BP 51000 86980 Futuroscope Chasseneuil cedex
Pour vous inscrire aux regroupements, cochez la case correspondante sur la fiche d'inscription Cned.	

 **Aucun dossier ne sera traité s'il parvient au Cned ou à l'université au-delà des dates limites d'envoi indiquées (cachet de La Poste faisant foi).**

• Formation non diplômante (public 2)

Les personnes ne désirant pas se présenter à l'examen (« Inscrits libres » Cned) s'inscrivent **uniquement au Cned**.

Procédure d'inscription : retournez au Cned la fiche d'inscription dûment complétée, accompagnée du règlement de la formation, le **30 septembre 2012 au plus tard** (cachet de La Poste faisant foi).

Adresses et contacts

Formation individuelle	Formation professionnelle continue
Université Jean Moulin Lyon 3 Formation Appliquée Continue 15 quai Claude Bernard 69007 LYON Tél : 04 78 78 70 48 / Fax 04 78 78 71 29 contact : fac@univ-lyon3.fr	Université Jean Moulin Lyon 3 Formation Appliquée Continue 15 quai Claude Bernard 69007 LYON Tél : 04 78 78 70 48 / Fax 04 78 78 71 29 contact : fac@univ-lyon3.fr
Cned Téléport 4 - Bd Léonard de Vinci BP 51000 86980 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL CEDEX Tél : 05 49 49 94 94 Contact : www.cned.fr	Cned Téléport 4 - Bd Léonard de Vinci BP 51000 86980 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL CEDEX Tél : 05 49 49 94 94 Contact : www.cned.fr
CNEPN 35 rue du Général FOY 75008 Paris Tél : 01 43 87 44 07 / Fax : 01 43 87 23 76 Contact : monique.deval@cnepn.fr ou jeanyves.camoz@cnepn.fr	CNEPN 35 rue du Général FOY 75008 Paris Tél : 01 43 87 44 07 / Fax : 01 43 87 23 76 Contact : monique.deval@cnepn.fr ou jeanyves.camoz@cnepn.fr

 **Attention (pour les femmes mariées), indiquez toujours votre nom de naissance et votre nom d'épouse dans toute correspondance à l'Université et au Cned.**

6. Tarifs

	Tarifs formation à distance	Droits universitaires à titre indicatif sur la base des tarifs en vigueur en 2011/2012
Formation diplômante		
Formation individuelle (1)		
Formation complète	2000 €	181,57 €
Formation par module	1000 € / module	181,57 €
Formation continue (2)		
Formation complète	4000 €	181,57 €
Formation par module	1000 € / module	181,57 €
Formation non diplômante (inscrits libres)		
Formation complète	2000 €	-
Formation par module	1000 € / module*	-
Option Regroupements		
3 sessions de 3 jours de regroupements	1200 €	-

* Sauf pour les unités 5 (P 8LN5) et 6 (P 8LN6).



Pour tout renseignement complémentaire : Cned accueil : 05 49 49 94 94



CENTRE DE RELATION CLIENT
 Délivré par AFNOR CERTIFICATION
 www.marque-nf.com

CNED • Téléport 4 • Bd Léonard de Vinci • BP 51000 • 86980 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL CEDEX
 Mèl : accueil.poitiers@cned.fr • Internet : www.cned.fr